

## AVENANT ARTT 2025 : LA COPIE EST A REVOIR !!!

A l'issue d'un an et demi d'échanges sur le sujet, l'ensemble des fédérations annonçait lundi 24 juin à la DRHMD leur opposition unanime au projet d'avenant de l'accord cadre sur l'aménagement et réduction du temps de travail 2001. A ce titre, les textes d'application devaient être présentés pour **avis en CSA-M le 9 juillet prochain**; le point prévu à l'ordre du jour, serait reporté.

Pour autant, la CGT ne tombe pas de l'armoire lorsque ce projet finalisé ne prend pas en compte les propositions des fédérations. Encore une fois, le dialogue reste à sens unique avec du temps perdu pour un projet synonyme de régression sociale.

La déclaration liminaire intersyndicale recense une base de revendications avancées par les uns et les autres, telles que **de réelles négociations en réseau et local (avec conservation de l'existant si favorable), la proratisation des jours RTT, la rénovation des rythmes d'astreinte et leur revalorisation, ou encore un suivi du temps de travail du cadre à l'ouvrier.**

Lors de la bilatérale du 30 septembre 2024, la CGT avait présenté et revendiqué de réelles avancées sociales dans l'intérêt des personnels et non pas uniquement pour répondre à un manque d'attractivité. Ce dernier trouvera en partie solution avec une augmentation de l'ensemble des grilles salariales.

Pour un réel progrès social, la CGT reviendra principalement dans les prochaines bilatérales sur :

- La réduction du temps de travail à travers la semaine à 32H qui permettrait d'allier vie pro/vie perso mais aussi créer massivement de l'emploi, réduire les inégalités et la précarité.
- Un retour de la journée de solidarité à un jour chômé.
- Permettre 1 jour de congé d'ancienneté au bout de 10 ans
- Un nombre de jours RTT au prorata des heures effectuées notamment pour les Ouvriers OSS , pompiers mais aussi les cadres.
- Fractionnement de jour de CA pour les fonctionnaires et les contractuels
- Prendre en compte dans l' ARTT différentes activités spécifiques, comme le SSA ou encore les mess
- L'annualisation du temps de travail à laquelle nous sommes opposés, à travers les cycles particuliers
- Les différentes compensations afin qu'elles soient acceptables et favorables a l'ensemble des personnels.

La CGT sera attentive aux réponses apportées par le nouveau DRHMD, à nos revendications et celles des personnels concernant l'avenant ARTT: Aménagement et **réduction** du temps de travail